



Chères et chers collègues

Depuis avril 2023, la section Sgen-CFDT Université Paris-Saclay (Sgen-CFDT UPS) a souhaité vous informer concernant la demande de sortie de l'Établissement Public Expérimental (EPE), ce que nous poursuivons avec ce publipostage.

Pour mémoire, en 2020 l'université Paris-Sud, en renonçant à sa personnalité morale et juridique (PMJ), c'est-à-dire à sa souveraineté, s'était inscrite dans une trajectoire de fusion avec les universités de Versailles et d'Évry au sein de l'université Paris-Saclay.

Ces dernières devaient elles aussi abandonner leur PMJ, pour aboutir, en 2025, à une cible constituée des établissements-composantes et d'une **unique université** résultant de cette fusion. Or, depuis un an la fusion n'est plus d'actualité : il s'agit désormais d'intégrer Versailles et Évry qui conserveront ainsi leur PMJ.

Nous aboutirions, de fait, à une **chimère structurelle : deux universités, Versailles et Évry, emboîtées au sein d'une université** et d'établissements-composantes. **Cette déviation n'est pas anodine.**

Tout se passe comme s'il avait été décidé que la Belgique, l'Italie et la France devaient renoncer à leurs souverainetés nationales pour se fondre dans un unique État au sein de l'Union Européenne.

La France, bonne élève de l'Europe, renonce immédiatement à sa souveraineté !

Mais, finalement la Belgique et l'Italie renoncent à perdre la leur ! Paris-Sud est bien la France de cette triste fable.

Le Sgen-CFDT UPS, **souhaite poursuivre la construction de Paris-Saclay** et assure les membres des Écoles, du CodirE et du CA qu'il aspire à bâtir avec tous cette Université hors normes, et, en particulier, à ce que tous soient également traités, **et que chacun conserve ou retrouve sa PMJ.**

Le Sgen-CFDT UPS **souhaite qu'un bilan sérieux de l'expérimentation** soit établi **en préalable de toute demande de sortie**. Un tel bilan permettra d'analyser l'existant ainsi que de se doter de nouveaux statuts adaptés à la situation inédite induite par **cette distorsion considérable de notre trajectoire** constituée par l'abandon de la fusion de Versailles et d'Évry avec le périmètre «employeur».

En ce 4 juillet 2023, le conseil d'administration est sollicité **pour autoriser la présidence à entamer le processus de sortie de l'expérimentation.**

L'avis des composantes du périmètre «employeur» a été demandé. **Les résultats sont clairs : 51% de votes défavorables et 38% de votes favorables.**

Nous vous livrons les détails ci dessous (en vert les **votes pour**, en rouge les **votes contre** et en gris les **abstentions** ; les tailles des hémicycles sont proportionnelles à celle de la composante considérée - source RSU 2023). Le calcul des agrégats est fait comme suit:

- Pour : $P = \sum c \text{ in Composantes } [pc/(pc + cc + ac) \times \text{taillec}]$; Contre : $C = \sum c \text{ in Composantes } [cc/(pc + cc + ac) \times \text{taillec}]$; Abstention : $A = \sum c \text{ in Composantes } [ac/(pc + cc + ac) \times \text{taillec}]$
- où pc , cc et ac représentent le nombre de voix pour, contre et abstention pour la composante c et taillec la taille de la composante en nombre d'agents

Si le CA était sourd à ces résultats, il conforterait ainsi les collègues d'ex Paris-Sud dans leur sentiment d'être gouvernés par un CA qui ne les représente pas. De fait, le CA est **composé de 50% de nommés et de 50% d'élus. Parmi ces derniers, seulement 40% sont issus du périmètre Paris-Sud. Ainsi, au total, les représentants des personnels Paris-Sud seuls concernés par les conséquences de ce vote ne comptent que pour 20% au conseil d'administration, alors que seule leur université a perdu sa PMJ et n'a plus de conseil d'administration en propre !**

Nous demandons un an de réflexion à la Présidente et le retrait du point «demande de sortie de l'EPE.

«Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes»¹

1 Hannah Arendt, «Responsabilité et jugement»

